

**LE CDCC S'ADRESSE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
APPELES A VOTER, LE 21 DECEMBRE,
LE NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA MAIRIE ET LA SDCC, DELEGATAIRE DU CHAUFFAGE URBAIN**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

M. le Maire va vous demander d'accepter son projet de nouveau protocole avec la SDCC. Nous nous permettons, par ce courrier, de vous rappeler les péripéties désastreuses liées au scandale du chauffage urbain à Clichy, et de vous faire part de nos remarques sur le nouveau projet lui-même.

Faute de temps, notre analyse ne pourra pas être complète. Nous avons prévu cet artifice lamentable, consistant à vous mettre le couteau sous la gorge, dès notre courrier du 04/12/2011.

I - Accepterez-vous d'être dupes du projet commun à la SDCC et à la Mairie ?

Les éléments, ci-après, montrent que ce serait le cas si vous acceptiez de voter en l'état le nouveau protocole proposé.

1 - Pour mémoire, nous vous rappelons les informations incomplètes ou erronées fournies lors du protocole du 30 août :

- Les deux millions à Clichy Habitat - qui sont rapprochés volontairement des **27,750** millions réclamés en justice à la SDCC - ne sont que l'utilisation **des obligations légales** de GDF SUEZ, à savoir les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Suite à la lettre avec AR de notre Collectif à Cofely, cette possibilité sera offerte à tous les utilisateurs Clichois.

- Les subventions ADEME et IDF : le texte, qui a suivi la table ronde du 28 juin, disait : *«qu'il appartenait à la ville de solliciter le fonds chaleur de l'ADEME »*. La Cofely nous propose désormais, après mise en avant par notre Collectif des pratiques responsables d'autres délégataires, un texte annonçant qu'elle se chargerait, elle-même, des dossiers de l'ADEME et de la Région.

Attention, le texte n'indique qu'une hypothèse de réussite et le protocole ne serait pas remis en cause si les subventions en question n'étaient pas obtenues. A l'inverse, la Ville de Nantes et son délégataire conditionnent la poursuite de leur projet commun à l'obtention des subventions demandées. La SDCC mettra-t-elle toute l'énergie nécessaire, alors qu'elle ne risque rien en cas d'échec ?

- La commission de suivi du dossier du chauffage, prévue pour être votée lors du conseil municipal du 22/11/2011, était très loin des promesses d'ouverture faites par l'avocat de la Mairie lors de la table ronde, en particulier, sur l'accès préalable aux documents.

Face à la perspective d'un rejet, le projet a été retiré au dernier moment de l'ordre du jour.

2 – Rappel de la régression dans les promesses de la Mairie :

- Le 31 mars, l'annonce de la Mairie portait sur 30% pour le tarif immédiat et non sur 20%
- Lors de la même soirée, il nous a été annoncé 30% de remboursement des sommes perçues par la SDCC depuis 1991. Ces trop-perçus se sont transformés en zéro euro. Les CEE n'ont rien à voir avec ces remboursements...

Pour mémoire, les sommes en jeu sont de **27,750** millions d'euros pour le seul Clichy Habitat. La transposition de cette somme au niveau de Clichy - l'Office gérant environ le quart des 20 000 équivalents logements alimentés par le réseau - donne une somme globale de **110 millions d'euros de trop-perçus à rembourser aux Clichois**.

Ces sommes considérables concernent : l'Office local, les autres bailleurs sociaux, les copropriétaires, les entreprises utilisatrices et **TOUS** les Clichois qui ont payé, pendant toutes ces années, des impôts locaux. Ces impôts couvrent, en effet, les charges de chauffage des locaux municipaux : environ 2 millions par an - soit **600 000 €** par an de trop-perçus par la SDCC et **12 millions depuis 1991**.

3 – Les risques connus (relevés par I3F dans son rapport, et par notre Collectif dans son courrier). *Remarque : nous ne reviendrons pas sur tous les points évoqués dans ces deux documents, faute de temps.*

- Qu'en est-il des risques de dérives rapides des tarifs soulevés par le rapport Pöyry ? Les réponses aux remarques de ce rapport ont-elles été fournies dans le nouveau protocole ? La réception si tardive du dossier ne nous permet pas de répondre à ces questions. Cette réponse, les Clichois l'auront dans deux ou trois ans, quand les formules retenues auront produit leur effet.

- La référence à un tarif moyen permet **à la SDCC de cacher la réalité des baisses effectives** des tarifs des utilisateurs payeurs Clichois. En effet, un mix de tarifs ne veut rien dire : il est composé « de tarifs de référence et de tarifs optionnels » mélangés et subissant des taux de TVA différents sur le R1 et sur le R2... Par ailleurs, certains utilisateurs bénéficient d'exonération du R2.2 et d'autres pas, etc. **Cela rend impossible toute comparaison et la base retenue est fictive.**

Seule la SDCC sait ce que représente la baisse annoncée de 20%. Ses pratiques actuelles ne nous incitent pas à lui faire confiance a priori. Là, par contre, chaque utilisateur payeur saura - rapidement - si on lui a menti. Mais, il sera trop tard.

- Le choix du mois d'avril 2011 comme mois de référence : ce mois ne devrait pas servir de base. Il est le dernier de la campagne annuelle de chauffage supportant le R2. Il est, aussi, un mois où la consommation de chauffage baisse fortement. D'où une influence du R2 dans le prix moyen choisi dans le protocole incompatible avec son influence réelle sur l'ensemble de l'année !

- La puissance souscrite apparaît toujours, dans le nouveau protocole, comme un diktat de la Mairie et de la SDCC. Nous rappelons que cette donnée dépend du contrat **entre l'utilisateur payeur et la SDCC**. La Mairie et le conseil municipal n'ont pas à délibérer sur un élément dépendant d'un contrat à caractère privé. De plus, à l'occasion de cette renégociation à venir, nous demandons **qu'une base commune, précise et documentée**, soit utilisée entre le délégataire et l'utilisateur payeur. Nous vous avons déjà écrit à ce sujet.

- Qu'en est-il de la suppression de l'exonération du R2.2 pour les utilisateurs actuellement exonérés? Il ne semble pas qu'une compensation ait été prévue ?

- Le respect de l'équilibre financier du projet biomasse, tel que prévu par l'ADEME dans ses démarches, est-il établi ? Si ce n'est pas le cas, il faut que le protocole soit soumis, comme à Nantes, à une condition suspensive d'obtention des subventions d'investissement. **Un rejet du dossier par l'ADEME indiquerait un projet qui ne serait jamais rentable et serait donc préjudiciable, sur 17 ans, aux intérêts des Clichois.**

- **Les règles environnementales et écologiques** ne sont toujours pas décrites dans le nouveau protocole. D'où vient, par exemple, de manière précise, le bois prévu à l'utilisation ? Il ne faudrait pas qu'un transport trop éloigné de Clichy soit une source de pollution annulant le bilan CO2 du projet.

- Plus précisément, qu'en est-il des risques de bruit, poussières, nuisances à la livraison ? Aucune information.

- **Qu'en est-il des pertes réseau ?** A-t-on des assurances pour ramener le taux de **17% de perte** à un taux acceptable. Il faut, non seulement baisser les tarifs, mais obliger la SDCC, dans les plus brefs délais, à remettre le réseau en état de fonctionnement « normal » et cela en dehors de tout projet de prolongation de la concession. C'est une obligation rappelée par la Chambre régionale des comptes (CRC). Il n'est pas suffisant de mentionner un investissement de 4,9 millions d'euros pour la chaufferie biomasse sans faire état des sommes en jeu dans le cadre de la remise en état du réseau.

4 – Les reculades

Ci-dessous, quelques-unes des reculades constatées dans l'examen rapide du nouveau protocole.

Remarquons, tout d'abord, que ces reculades sont le reflet d'une tentative de la Mairie et de la SDCC de passer, fin août, un accord au mieux des intérêts de la SDCC et non de ceux des utilisateurs payeurs.

- Le nouveau protocole prévoit une durée de 17 ans et non plus de 20 ans

- La SDCC découvre qu'elle peut baisser son tarif TTC de 10% en plus - par rapport à 2012 – contre 5% dans le premier protocole. Que ne l'avait-elle fait auparavant ? Pourquoi a-t-il fallu l'action des conseillers et des Clichois pour obtenir ce plus ? Nous précisons que cette baisse est liée au changement de TVA - de 19,6% à 5,5% sur le R1 - et non à sa générosité.

- La commission de suivi du dossier de chauffage urbain : le dernier conseil municipal prévoyait initialement le vote d'une commission identique à celle que le maire n'avait pas, déjà précédemment, osé vous présenter au vote. Suite à notre courrier et à la distribution de documents d'information aux Clichois sur cette nouvelle atteinte à la démocratie, il a fait une nouvelle fois machine arrière.

- Un paragraphe a été rajouté dans le nouveau protocole garantissant les utilisateurs payeurs d'être remboursés, en cas de perte de la TVA à 5,5% sur le R1, par un avoir de compensation. (Cela fait suite aux remarques d'I3f et de notre Collectif).

- La révision des prix est maintenant prévue tous les 3 ans au lieu de 5 ans.

- La durée de l'abonnement des utilisateurs payeurs dont la durée était passée de 3 ans à 5 ans - tous les moyens sont bons pour contraindre le client - revient à 3 ans. Une fois de plus c'est une remarque écrite de notre Collectif qui a fait céder le couple SDCC / Mairie.

II – Que de mépris pour les Clichois et les conseillers municipaux !

Les conseillers se voient présenter un protocole, négocié « entre amis », contraire aux intérêts des Clichois.

Ils doivent se souvenir :

- Des opérations d'intimidation faites, lors du conseil du 12 juillet, par M. Auffret ? En particulier, cette mise en cause consistant à rendre ceux qui n'adhéraient pas à la proposition commune « SDCC / Mairie » responsables d'une pénalisation éventuelle des Clichois. Entre temps, grâce, entre autres, aux actions de notre Collectif et des utilisateurs payeurs, le dossier a déjà évolué positivement.

Et cela sans aucun appui. Nous dirions même avec un maximum de restrictions. Pour information, nous n'avons jamais reçu la moindre réponse à nos courriers, ni remarque concernant nos analyses.

- De l'inexistence d'un délai raisonnable pour examiner sérieusement un dossier aussi complexe et pour vérifier que les réponses aux questions posées par les Clichois dans leurs courriers ont trouvé des réponses satisfaisantes.

- De l'annonce dans la nuit du 16/12/2011, alors que l'ordre du jour du conseil ne prévoyait pas ce point, du rajout des protocoles et avenants concernant le chauffage urbain. G. Catoire avait déjà été pointé du doigt dans le rapport

de la CRC pour ses détournements de procédure, ses informations tronquées, ses signatures non autorisées, etc. Il récidive, en pire.

- Du passage en force, dans les derniers jours de l'année, **alors que le dossier traîne depuis un an**. Il faut rappeler, une nouvelle fois, que nous avons prévu cette éventualité dans notre précédent courrier.

- De l'annonce faite par le Maire qu'en cas de manque de quorum le dossier serait représenté la semaine suivante, en peine période de congés de fin d'année. Vous connaissez bien cette pratique devenue habituelle consistant à créer, **artificiellement**, un manque de quorum.

- **De la volonté d'engager la Ville sur 17 ans sans aucun avis d'experts indépendants**, sans mise en concurrence de solutions alternatives, sans choix économiques, etc.

Quant aux Clichois et à leurs représentants, ils doivent noter que M. le Maire se moque d'eux quand il affirme, lors du conseil du 13/12/2011, que c'était le courrier du 04/12/2011 de notre Collectif qui avait incité la SDCC Cofely à respecter la date butoir du 31/12. C'est une plaisanterie douteuse et une tromperie. A remarquer, à cette occasion, que c'est également fort désobligeant pour le travail fait par les services de la Mairie.

III – Nous vous rappelons que les Clichois se sont exprimés à travers les 2 000 signatures DE LA PETITION.

Nous les informons régulièrement de l'avancement du dossier et, dans un souci démocratique, nous ferons de même en diffusant ce document.

IV – La question, ci-après, nous est souvent posée.

- Elle était déjà exprimée dans le rapport de la CRC : « *La question se pose de savoir **pourquoi la commune concédante a pu aussi facilement conclure ces avenants successifs** qui, en faisant disparaître toute partie fixe des coûts indexés, ont favorisé une augmentation plus rapide des prix du chauffage pour les abonnés et usagers.* »

- Elle se pose, d'autant plus, en cette fin d'année 2011 qui a vu la Mairie :

. essayer de faire passer un protocole si contraire aux intérêts des Clichois qu'elle ne l'a pas, en définitive, présenté au vote des conseillers, le 30 août ;

. essayer de créer une commission non représentative des utilisateurs payeurs ;

. vous proposer, lors du conseil du 21/12, un protocole toujours très éloigné des attentes Clichois. Et cela à la dernière date limite possible, sous la contrainte de cet impératif de temps **et sous la menace morale de la responsabilité d'une non conclusion d'un accord qui traîne depuis un an !**

V – Nous rappelons les demandes de notre courrier du 4/12/2011.

Les Clichois espèrent de vous :

- soit un accord correspondant à leurs attentes réelles, attentes maintes fois exprimées par les courriers successifs de notre Collectif et demeurées inchangées. **Nous précisons que les derniers chiffres en provenance de l'Association AMORCE font état d'un prix moyen de 59,20 € TTC et i3F considère qu'un prix de 65 € TTC serait correct. Dans les deux cas nous sommes très loin du prix de 113,25 € TTC proposé !**

- soit un accord, d'ici fin décembre, entérinant la baisse minimale de 20%, annoncée lors de la table ronde et **cela sans contrepartie quelconque**. Pour mémoire, ces 20% ne sont pas une gracieuseté de la SDCC **mais un dû aux Clichois**, correspondant au réajustement des charges d'exploitation de la SDCC. Il est indispensable de dissocier ce point du reste de la négociation car il n'est pas question, en particulier, de faire un trait sur le passé et sur le remboursement des trop-perçus ;

- **soit un délai suffisant pour conclure une négociation** équivalente à ces demandes. Nous pensons, étant donné le peu de temps restant, que c'est la meilleure solution possible, même si elle est temporaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, les Clichois attendent de vous la protection de leurs droits et de leurs intérêts financiers, en cette période si difficile. Ils vous remercient, par avance, de résister à la pression qui est mise sur vous et sur eux pour signer un accord si préjudiciable à leurs intérêts.

Clichy le 19 décembre 2011

Le bureau du Collectif